

Compte rendu réunion Extraordinaire du CSE Du 18 novembre 2020

Cette réunion extraordinaire était programmé de 10h30 à 12 heures, les points sur le Covid ont pris beaucoup de temps et donc nous n'avons pas pu aborder des problèmes soulevées par les salariés. Si ces problèmes ne sont pas réglés d'ici là, nous y reviendrons à la prochaine réunion ordinaire.

FERMETURE FIN D'ANNEE

La direction a enfin annoncé la fermeture du site du 24 décembre 2020 inclus au 1^{er} janvier 2021 inclus. Fin du suspense.

Nous avons demandé si les salariés qui, à la demande des chefs, avaient posé des congés pour cette semaine sous réserve du droit de modification pouvaient les changer.

La direction a répondu que poser c'est poser et qu'elle n'acceptera pas de changement.

Dans l'autre sens, la direction accepte que les salariés puissent toujours poser des congés pour moins perdre de revenu.

Encore une fois, c'est notre droit à gérer nos vacances comme on veut que la direction remet en cause sous prétexte de la crise du Covid.

FUT BLEUS 2001

A notre demande, la direction confirme la distribution semaine prochaine.

Cela se fera dans la cours avec possibilité de rentrer la voiture.

Pas de tirage au sort, il y en a un par personne demandeuse.

COMPTE RENDU DE LA REUNION CSSCT

Les différents points traités en réunion CSSCT nous ont été présentés.

Ouverture des casiers semaine 47.

Effectivement, depuis des années, régulièrement, nous dénonçons l'absence de gestion des casiers qui fait que très vite les salariés venant à l'usine n'ont pas de casier à disposition.

A la dernière réunion, nous rappelions que la période de baisse d'activité est le moment de mettre en place une gestion correcte.

L'ouverture des casiers n'est qu'un préalable et seule ne suffira pas à donner un casier à chacun. Le respect minimum tout simplement.

Les bouchons d'oreille vont être obligatoire à l'UAP2. Le service HSE dit avoir fait des analyses et le niveau de bruit rend nécessaire la protection des oreilles comme à l'UAP1. Pour les collègues qui ne sont pas encore habitués, le port des bouchons d'oreille peut-être compliqué au début. Mais c'est comme pour les gants de manutention, au bout de quelques temps c'est un vrai confort.

La direction veut **améliorer le tri des déchets**.

Pour les deux UAP de conditionnement, les déchets de « produits finis » seront mis dans des containers 600l fermés à clés directement sur ligne.

Pour l'UAP2, une presse multi compartiments va être installées pour mieux recycler les intercalaires plastiques.

La direction a bien indiqué que c'était pour baisser le coût des factures.

On se doute bien que les tortues de mer qui mangent du plastique ce n'est pas son problème.

INFORMATION SUR LE PROTOCOLE NATIONAL 29 OCTOBRE 2020

La direction a déroulé les nouveautés de ce protocole gouvernemental et des recommandations Fareva applicables à tous les sites.

Nous avons fait remarqué que réunir dix élus et 3 membres de la direction pendant près de deux heures en salle Goa n'est pas une application correcte de ce protocole.

ACTIONS MISE EN PLACE

Nouveau masque. Nous sommes plusieurs à avoir constaté que ces nouveaux masques ne sont pas pour une application médicale mais surtout qu'aucune indication ne nous informe qu'ils filtrent bien 70 % des particules.

Pour la direction, leur mise sur le marché en France est une garantie de conformité.

Création de **sens de circulation** dans les couloirs et les escaliers.

Les **personnes à risque** doivent contacter les RH pour adopter la meilleure solution.

Télétravail:

Les élus CFTC, tout comme nous, ont insisté pour la mise en place du télétravail comme recommandé par le gouvernement.

La direction a mis en télétravail que des personnes à risque mais pas plus. Les arguments donnés par la direction pour ne pas avoir fait plus ne sont pas convaincants.

Il s'agit pendant le deuxième pic épidémique de limiter au maximum les croisements. La direction doit faire l'effort de mettre le maximum de collègue en télétravail.

Pour une fois, quasiment unanime, les élus ont voté pour demander à la direction de mettre le maximum de collègue en télétravail et que nous demanderions des comptes en fin de semaine. Nous avons signalé que le **justificatif de déplacement professionne**l sans horaire précis risquait de ne pas être suffisant en cas de contrôle. La direction soutien que ce justificatif est suffisant et rend inutile de produire une attestation de déplacement dérogatoire à chaque fois. En cas de problème, on sait à qui présenter l'amende de 135 €.

Cas avéré dans l'usine

Nous avons expliqués que les collègues sont inquiets du fait du manque d'information et l'impression qu'aucune mesure n'est prise.

La direction dit appliquer le protocole gouvernemental, en particulier le tracing qui permet en interrogeant la personne infectée de déterminer qui serait cas contact à risque et donc susceptible de devoir être isolé pour éviter une contamination.

Nous avons dit que les collègues du salarié devraient être eux-mêmes interrogés, car ils ont des informations à donner sur le risque de contamination ou pas.

Cas contact à risque. La direction rappelle qu'il faut un arrêt de travail de l'ARS pour être reconnu cas contact à risque. Sans cette reconnaissance officielle, tout arrêt de travail à l'initiative du salarié risque de ne pas être payé par Cosmeva. Il faut absolument contacter les RH avant de décider de ne pas venir au travail.

Le 18 novembre 2020.